



jeunesse
fédéralisme
représentation
innovation sociale
formation
international

Contribution de la FAGE

Pour une **semestrialisation** **des cursus**

Étudiants et acteurs de nos cursus !

+ d'infos sur

www.fage.org



AVANT PROPOS

Le contexte

Dans le cadre de la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le Processus de Bologne initié en 1999 définit un certain nombre de lignes directrices parmi lesquelles figure le développement de la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Principalement pour développer cette mobilité, le décret 2002-482 du 8 avril 2002 prévoit que les formations soient organisées en semestres, sans davantage de précision.

En France, lors de la réforme LMD (licence – master – doctorat) des cursus universitaires visant à appliquer les principes du processus de Bologne à notre système d'enseignement supérieur, nous n'avons pas réellement assisté à un changement de l'unité de référence. Même si la notion de semestre est apparue, l'unité de référence reste l'année, avec toutefois une organisation en deux périodes de durées très variables.

A l'heure actuelle, la semestrialisation est partielle dans nos universités et ne concerne – pour les filières dans lesquelles elle existe – que l'organisation pédagogique. Il n'existe aucun cadrage ministériel à ce propos et à aucun moment cette question n'a été abordée dans sa globalité.

Même si une organisation stricte en semestres (ou périodes de durées identiques) entraînerait obligatoirement certains «bouleversements», le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ? Une vraie semestrialisation n'est-elle pas l'opportunité de développer une nouvelle façon de penser notre enseignement supérieur, tant sur le plan de la mobilité en France et à l'étranger, que sur celui de l'articulation entre l'apprentissage théorique et l'apprentissage pratique ou encore des réorientations en cours de cursus ?

Différents aspects de la semestrialisation

Mettre en place une nouvelle durée de référence qui ne soit plus l'année présente des conséquences sur : le statut de l'étudiant, les droits de scolarité, la couverture et la protection sociale, les bourses, le logement, l'évaluation (MCC) et bien-sûr l'organisation des études.

Cette contribution s'attache à montrer l'intérêt de mettre en place une «vraie» semestrialisation et propose un nouveau système d'organisation des cursus, une évolution du statut de l'étudiant, ainsi que des pistes de réflexions quant à l'approche sociale de la semestrialisation.

Avant propos	3
1. Une nouvelle approche des études	4
a. Semestrialiser : pourquoi ?	4
b. Semestrialiser : comment ?	6
2. L'approche sociale de la semestrialisation	9
a. Les droits de scolarité	9
b. La couverture et la protection sociale	10
c. Les bourses	10
d. Le logement	11

1. Une nouvelle approche des études

a. Semestrialiser : pourquoi ?

Engager une telle réforme au coeur de nos universités en remportant l'adhésion des différents acteurs de la communauté universitaires ne peut se faire que si la semestrialisation apporte de vraies avancées dans la façon d'envisager nos cursus. Diviser l'année en deux grandes périodes d'égale durée offre de nouvelles possibilités en matière de mobilité, de stages, ou encore de réorientation.

- **Mobilité**

Afin de permettre une meilleure mobilité internationale, il a été envisagé, lors de la mise en place du LMD, de «semestrialiser» comme cela a été fait dans différents pays européens. Toutefois, il est utopiste de penser «synchroniser» les dates de début et de fin de semestre pour tous les pays d'Europe !

Ainsi, la mise en place de deux périodes de durée égale peut aider à davantage se rapprocher de ce qui se pratique dans d'autres pays, mais une avancée supplémentaire serait de donner la possibilité à l'étudiant de partir à différentes périodes de l'année et pour des durées très variables ; ainsi on multiplie les possibilités de synchronisation entre universités, facilitant de fait la mobilité intérieure (entre universités françaises) et internationale, sans que cela engendre comme c'est le cas actuellement, une organisation particulière pour ces étudiants qui souhaitent partir en mobilité.

- **Stages**



De même que pour la mobilité, la multiplication des périodes offrant la possibilité d'effectuer des stages permet de résoudre certaines difficultés qu'entraîne l'organisation actuelle des cursus.

En effet, les stages ne sont pas répartis de façon homogène sur l'année mais se déroulent très majoritairement le printemps et durant l'été. Ceci entraîne deux principales difficultés : d'une part, les terrains de stage se retrouvent très rapidement saturés tandis qu'à l'inverse les bancs de l'université se vident durant cette période ; d'autre part, la période durant laquelle se déroule la plus grande majorité des stages est l'été, période qui n'est pas forcément la plus adaptée pour effectuer un bon stage : l'entreprise tourne le plus souvent au ralenti, il y a moins de personnel pour encadrer le stagiaire qui d'ailleurs sert parfois à remplacer le personnel en congés au lieu d'être dans son rôle de stagiaire.

En mettant en place une solution permettant d'envisager des stages tout au long de l'année, cela permet de répondre aux deux difficultés évoquées à l'instant ; d'autre part, en terme de gestion d'effectifs, cela permet d'optimiser l'occupation des bâtiments universitaires sur l'ensemble de l'année et ainsi de répondre à certaines difficultés de manque de salles.

- **Parcours à la carte**

Un des aspects du processus de Bologne est de permettre à l'étudiant de construire son parcours de formation «à la carte», en choisissant des unités d'enseignement (UE) permettant d'accumuler des crédits dans le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (système ECTS).

Ne plus engager l'étudiant dans des choix «à l'année» mais plutôt par semestre, c'est lui donner davantage d'occasions de personnaliser son cursus, en laissant également la possibilité de faire des césures. En effet, l'engagement associatif, la mise en place d'un projet ou un départ à l'étranger sont autant d'occasions permettant d'accumuler des savoir-faire et savoir-être particuliers qui ne s'acquièrent pas forcément par le biais des cours ou stages tels que prévus dans la formation. En offrant ces périodes d'interruption plus courtes, on encourage l'étudiant à s'engager car il ne met pas en jeu une année complète comme actuellement, ce qui peut s'avérer décourageant.

- **Réorientation**

L'amélioration de l'orientation à l'entrée de l'université doit permettre de réduire les nombreux «décrochages» que l'on observe, notamment en cours de L1 suite à l'engagement de l'étudiant dans des cursus ne lui correspondant pas. Toutefois, il est parfois nécessaire à l'étudiant de s'engager dans une filière et d'en suivre les cours pour se rendre compte que ce n'est finalement pas la formation qu'il souhaite poursuivre. Dans ce cas, il faut pouvoir permettre à l'étudiant de se réorienter au plus vite vers un autre cursus sans devoir attendre la rentrée de septembre suivante. En effet, l'absence de possibilités de réorientations au cours de l'année fait que de nombreux étudiants vont faire autre chose (petits jobs, par exemple) en attendant de se réorienter dans une autre filière et qui, finalement, ne se réinscrivent jamais dans une formation d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de la masterisation de la formation des enseignants, avec l'apparition de filières qui sont également des préparations à des concours, il est absolument nécessaire de permettre des réorientations d'un semestre sur l'autre pour les étudiants qui ne réussissent pas à ces concours.

Par exemple, dans les masters dits «métiers de l'enseignement» devant préparer aux concours de recrutement mais aussi à une insertion professionnelle autre, il peut être intéressant que l'étudiant non admissible aux épreuves écrites actuellement prévues en cours du semestre 9 puisse s'orienter vers un semestre 10 qui soit dans la continuité des trois premiers semestres du master mais différent du S10 du master «métiers de l'enseignement» que poursuivront les étudiants qui sont quant à eux reçus. On devient ainsi beaucoup plus flexible, permettant d'élargir l'éventail de débouchés professionnels à l'issue de ces masters.

b. Semestrialiser : comment ?

• **Vers une nouvelle organisation des cursus**

Semestrialiser, c'est théoriquement permettre à l'étudiant de suivre une unité d'enseignement (UE) – tout en respectant les chronologies inévitables entre certaines UE qui peuvent être des pré-requis pour d'autres – sur chacun des semestres ; la semestrialisation entraîne donc une nécessaire réorganisation des UE avec ses contraintes en terme de locaux, d'enseignants, de personnels, etc. Un travail doit aussi être effectué autour de la question des stages ; en effet, proposer un stage en semestre impair au lieu d'un semestre pair peut correspondre au suivi d'un stage en amont des cours théoriques, ce qui peut présenter une approche par l'expérience intéressante qui sera différente d'un stage traditionnel d'application. De plus, des stages plus étalés permettent d'avoir moins de groupes à gérer en parallèle et ainsi un meilleur encadrement.

L'exemple canadien est l'organisation en «trimestres» de quatre mois, chaque année étant composé de trois «trimestres» (la différence avec la France est donc la présence d'un semestre supplémentaire d'été de mai à août), mais toutes les matières ne sont pas répétées d'un semestre sur l'autre. Il y a donc trois périodes de durées égales qui couvrent une année complète.

En s'inspirant de ce principe tout en restant dans l'idée du semestre, on pourrait organiser l'année universitaire en deux semestres de deux périodes :

Semestre impair (septembre à février) :

>>> P1 : 4 mois consacrés à la formation au sein de l'établissement ;

>>> P2 : 2 mois consacrés à un/des stage(s), une mobilité hors cursus, une période pour valider des compétences transversales (certificats divers, formations aux ressources humaines, etc.) ou bien à utiliser sous forme de vacances. Cette période permettrait également des remises à niveau entre deux «périodes» de formation ou permettre le rattrapage d'UE non validées ; les sessions de rattrapage pourraient être organisées durant cette période, etc.

Semestre pair (mars à août) :

>>> P3 : 4 mois consacrés à la formation au sein de l'établissement ;

>>> P4 : 2 mois consacrés à un/des stage(s), une mobilité hors cursus, une période pour valider des compétences transversales (certificats divers, formations aux ressources humaines, etc.) ou bien à utiliser sous forme de vacances. Cette période permettrait également des remises à niveau entre deux «périodes» de formation ou permettre le rattrapage d'UE non validées ; les sessions de rattrapage pourraient être organisées durant cette période.

Afin de permettre un enchaînement fluide de ces périodes et de ne pas sacrifier les volumes horaires d'enseignement (voire de les augmenter), il faut éviter les grandes sessions d'examens et évoluer vers une part plus importante de contrôle continu, moins chronophage en terme d'organisation.

Pour une **semestrialisation des cursus**

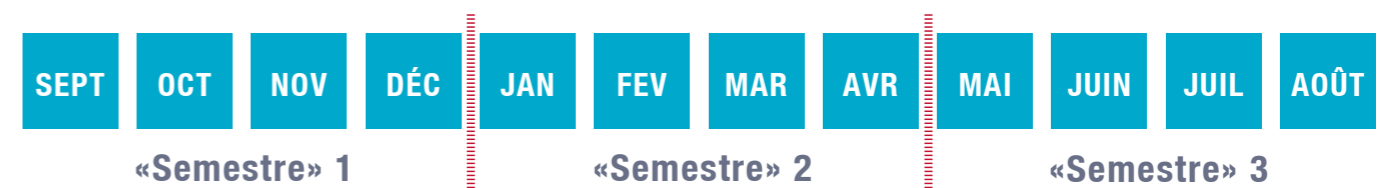
Concernant les stages ou la mobilité, de par une alternance de périodes courtes (2 mois) et de périodes longues (4 mois), toutes les combinaisons deviennent possibles (voir schéma) ; une à trois périodes consécutives peuvent ainsi permettre d'effectuer des stages de durées très variables : 2 mois (P2), 4 mois (P3), 6 mois (P3+P4 ou P2+P3) ou 8 mois (P2+P3+P4). Dans le cadre de la mobilité, les périodes P2 et P4 servent de tampon et permettent de favoriser la mobilité internationale en redonnant de la souplesse ; en effet, comme évoqué précédemment, une organisation en flux trop tendu introduirait des restrictions trop fortes sur les échanges car nécessiterait un utopique alignement pour tous les pays.

Enfin, les périodes intermédiaires P2 et P4 permettent aussi de mieux gérer certains changements de statuts par exemple en cas d'interruption ou de reprise d'études.

>>> **CALENDRIER ACTUEL**



>>> **MODÈLE CANADIEN**



>>> **CALENDRIER PROPOSÉ**

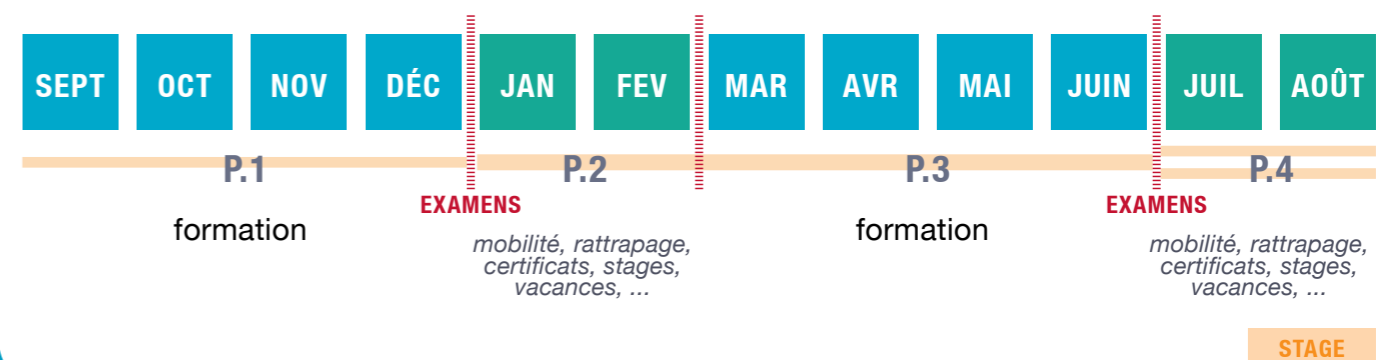


Schéma présentant le découpage d'une année universitaire selon différents modèles de calendrier.

- **Une évolution du contrôle des connaissances**

Le système actuel de contrôle des connaissances n'est pas adapté à une semestrialisation stricte. En effet, même si la validation se fait de façon «semestrielle», avec – dans la plupart des cas – une délibération pour chaque semestre, il existe la possibilité de compenser deux semestres entre eux. La FAGE dénonce ce système qui autorise l'étudiant à posséder des lacunes et dévalorise de fait les diplômes qui valident des compétences qui doivent être acquises. Nous proposons donc d'évoluer de ce système de compensation vers un système de progression autorisant un étudiant à continuer son cursus même s'il n'a pas validé une ou plusieurs UE jugées non indispensables pour permettre la poursuite dans le semestre supérieur. Là encore, les périodes P2 et P4 donnent une possibilité supplémentaire pour l'étudiant de faire les remises à niveau nécessaires et pour bénéficier de deuxième sessions à la fin de chaque semestre.

Pour le niveau master, la spécificité est qu'il n'y a pas de compensation annuelle, ni de deuxième session prévues dans les textes ce qui rend ce niveau adapté à une organisation en semestres.

Dans tous les cas, il est évident que l'évaluation (avec ou sans deuxième session) doit être contenue dans le semestre avec communication des résultats à l'étudiant au plus vite, avant le semestre suivant, pour laisser le temps à la réorientation.



- **Un nouveau statut étudiant ?**

Actuellement, le statut étudiant est annuel et lié à l'inscription à l'université. En toute logique, si on considère le semestre comme période de référence, toute inscription sur une durée inférieure à l'année réduit d'autant le statut d'étudiant (en admettant que c'est l'inscription dans un cycle de formation supérieure qui définit un étudiant). Toutefois, la modification de la durée conférant le statut d'étudiant est difficile à envisager car elle ne correspondrait plus au référentiel annuel utilisé, par exemple, par l'administration fiscale ou la sécurité sociale.

Ainsi, on pourrait envisager que toute inscription administrative dans l'enseignement supérieur confère un statut étudiant de un an minimum, et que l'étudiant conserve son statut même s'il ne s'inscrit pas dans le semestre suivant. L'objectif est ainsi de permettre les interruptions d'études, qu'elles soient avec ou sans activités salariées. Le «jeune», conservant alors son statut d'étudiant, peut continuer de bénéficier des avantages et des services de la vie étudiante, notamment la restauration universitaire à tarification étudiante ou le logement social étudiant, participant ainsi à réduire leur précarisation.

En revanche, même si le statut conféré à l'étudiant reste annuel, il faut envisager une approche sociale différente dans le cadre de la semestrialisation des cursus, notamment concernant les droits de scolarité.

2. **L'approche sociale de la semestrialisation**

a. **Les droits de scolarité**

Ces droits sont actuellement liés au niveau de diplôme visé et sont fixés annuellement par arrêté. En cas de semestrialisation stricte, on peut, et c'est de ce que prévoit cet arrêté, diviser de façon arithmétique ces frais par deux.

Mais à quoi correspond une inscription semestrielle ? Est-ce une inscription à au moins une UE (à partir de combien d'UE est-on inscrit) ou bien une inscription au semestre, c'est-à-dire à un certain nombre d'UE identifiées ou non ?

Par ailleurs, procéder à plusieurs phases («chaînes») d'inscription par an provoque un nécessaire surcoût que ce soit en terme de charge de travail ou financièrement parlant.

Ainsi, on peut dégager trois alternatives :

- Une inscription par période définie (année ou semestre) et selon la période choisie cela induit un surcoût de gestion ;
- Une inscription par crédits avec des frais proportionnels au nombre de crédits que l'étudiant souhaite obtenir dans une période donnée (modèle anglo-saxon) ;
- Une inscription par cours (modèle de certaines universités américaines) : il s'agit d'une approche plus libérale et le prix est alors fixé en fonction de la demande !

De ces trois alternatives, la première nous semble la plus adaptée, avec l'idée de faire une phase principale d'inscription au mois de septembre durant laquelle l'étudiant s'inscrirait administrativement à l'établissement et pédagogiquement au premier semestre en payant la moitié des droits d'inscription et le montant de la sécurité sociale étudiante, et une phase d'inscription plus légère, durant P2, correspondant à la confirmation de l'inscription dans le semestre pair supérieur, sachant que les primo-inscriptions à cette période là relèveront tout de même de l'anecdotique.

Il faut par ailleurs noter qu'en cas de semestrialisation, les droits d'inscriptions seront alors fractionnés en deux (puisque payables à l'inscription à chaque semestre) : cela représente une avancée sociale pour les étudiants. En effet, le mois de la rentrée (septembre) représente un gouffre financier difficile à surmonter et tout en continuant à pouvoir bénéficier du paiement en trois fois prévu par les textes pour chaque semestre, cela représentera des sommes moins élevées à avancer et mieux réparties dans l'année.

b. La couverture et la protection sociale

Cette couverture et protection sociale est liée au statut de l'étudiant (lui-même lié à l'inscription): «Article 15 : Peuvent bénéficier des prestations et services fournis par les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires 1° Les étudiants français et étrangers régulièrement inscrits dans l'un des établissements ou sections d'établissement mentionnés aux articles L. 381-3 à L. 381-11 du code de la sécurité sociale, la carte d'étudiant délivrée par les établissements faisant foi ;» – Décret n°87-155 du 5 mars 1987.

Nous avons vu auparavant la possibilité d'envisager une couverture annuelle même dans le cas d'inscriptions infra-annuelles (cf statut de l'étudiant).

Si on diminue la période de «cotisation sociale» à moins d'une année, il est alors nécessaire de réviser les textes de la sécurité sociale, ce qui relève du Ministère de la Santé.



c. Les bourses

En cas d'alignement du versement des bourses sur des périodes plus courtes on risque de rencontrer des difficultés ; en effet, une duplication du dispositif serait lourde et défavorable à l'étudiant : la démarche doit être répétée par l'étudiant deux fois par an, ce qui induit un doublement de l'étude des dossiers avec des risques de retard de paiement.

La proposition de la FAGE est, comme pour le statut d'étudiant et les droits à la sécurité sociale, d'utiliser un dispositif annuel par défaut, considérant que les reprises ou interruptions au début des périodes paires sont minoritaires.

La question réside sur le fait de prendre en compte ou non les périodes ou semestres d'interruption. Actuellement, un étudiant en échec à la fin du premier semestre de l'année universitaire conserve le bénéfice de sa bourse même s'il s'arrête en cours d'année. Il faut donc trouver un compromis entre garder les avantages du système d'aide sur au moins deux semestres consécutifs et limiter le nombre de périodes d'aide sans statut étudiant.



d. Le logement

L'adaptation à la semestrialisation n'est pas la même selon le type de parc, et il faut donc considérer d'une part le parc public et d'autre part le parc privé.

Pour le parc public, il y a la possibilité de gérer le logement sur une période plus courte en induisant toutefois une charge administrative plus forte (augmentation des phases de transition). Là aussi, on peut envisager une conservation du logement dans le cas d'une interruption maximale d'un semestre (en maintenant la qualité d'étudiant à un jeune), et en adaptant «le droit au logement» accordé aux étudiants dans le système du [CROUS](#).

Concernant le parc privé, la situation est plus compliquée car cela risque d'encore diminuer le nombre de logements proposés à la location, les loueurs préférant des durées de locations plus importantes, et le turn-over qu'entraînerait une semestrialisation risque d'induire des hausses de loyer entre locataires encore plus fréquentes... C'est là qu'une régulation par l'Etat doit pouvoir être envisagée. Une partie de la réponse peut être apportée par davantage de souplesse dans la gestion des colocations, notamment en ouvrant droit, pour ces étudiants-là, aux APL.



Pour une semestrialisation des cursus

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Un réseau national

29 fédérations de ville
19 fédérations nationales de filière
2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

contacts

Présidence de la FAGE

06 86 63 41 44
contact@fage.org

Vice-présidence de la FAGE

en charge des affaires académiques
06 33 41 13 53
contact@fage.org